

DECISION RELATIVE A L'ACHAT DE MATERIEL POUR L'EQUIPE BATIMENTS DES SERVICES TECHNIQUES

Le Maire de SAILLY SUR LA LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2026-08 du 21 mars 2026 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Considérant qu'il y a lieu d'acquérir du matériel pour l'équipe bâtiments des services techniques ;

Vu la proposition reçue par la société RESERVOIR TP, au regard du prix et du délai ;

DECIDE

ARTICLE 1 : est signé avec la société RESERVOIR TP (sise 70 rue d'Ennevelin – 59710 AVELIN) un devis relatif à l'achat de matériel pour les services techniques, pour un montant total de 1.141.54€ TTC.

ARTICLE 2 : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 07 avril 2026

DEC 2026_064

Le Maire,
Pierre-Luc RAVET

